

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 22 mai 2019

n°018

page 1/3

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (27) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, E. PHILIPPONNEAU, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, K. WEINLAND, P. BARAUDON, G. MICHAUD, F. MERY, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, E. FARHAT, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD,

POUVOIRS (11) : L. RABUSSIÉ donne pouvoir à JM. ABELIN
G. MAUDUIT donne pouvoir à J. MELQUIOND
J. DUMAS donne pouvoir à AF. BOURAT
T. BAUDIN donne pouvoir à M. BEN EMBAREK
JM. MEUNIER donne pouvoir à F. BRAUD
N. CASSAN FAUX donne pouvoir à C. FARINEAU
A. LAURENDEAU donne pouvoir à E. AZIHARI
M. MONTASSIER donne pouvoir à E. PHILIPPONNEAU
G. MESLEM donne pouvoir à H. PREHER
M. METAIS donne pouvoir à F. MERY
Y. GANIVELLE donne pouvoir à K. WEINLAND

EXCUSES (1) : L. GUILLARD

Nom du secrétaire de séance : Yasin ERGÜL

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Demande de soutiens financiers pour la restauration du carillon et de l'église Saint-Jacques

La commune de Châtellerault est propriétaire de l'église Saint-Jacques, récemment inscrite au titre des monuments historiques, et de l'ensemble du mobilier qu'elle contient. Parmi ce mobilier, le carillon Bollée est un instrument exceptionnel : classé Monument Historique depuis 1980, il est en très mauvais état depuis plus de 50 ans ; le jeu automatique est à l'arrêt suite à une électrification mal maîtrisée, les boulonnages des cloches sont oxydés, les tringleries sont hors d'usage, le jeu manuel ne permet pas de respecter les standards des carillons modernes et donc d'étoffer l'offre de concert qui pourrait faire de Châtellerault une des rares villes du centre-ouest à posséder un carillon qui se joue et se visite. Une étude préalable réalisée en 2017 a permis d'estimer le coût de la restauration de l'instrument à 193 000 euros, hors taxes et maîtrise d'œuvre. Depuis, la carillon a bénéficié des fonds de la mission Bern à hauteur de 49 000 euros et d'environ 13 000 euros de mécénat via une convention avec la Fondation du patrimoine

Suite à une première délibération prise en septembre 2018, qui indiquait que des travaux sur le bâti de l'église qui abrite le carillon étaient aussi à l'étude, les résultats de cette étude commandée à un architecte du patrimoine ont permis de chiffrer les travaux du bâti à 449 450 euros HT pour la tour nord, la courbe extérieure et la face nord de la tour sud, qui sont les plus endommagées. Dans le cadre d'une seconde année de Loto du patrimoine, le projet de restauration de la tour a aussi été proposé à la mission Bern, avec le soutien de la DRAC et de la Fondation du patrimoine.

Il convient de mobiliser toutes les sources de financements publiques et privées pour réunir la somme attendue afin de réaliser l'ensemble de ce projet. Le carillon et l'église étant classés, des soutiens financiers de la DRAC, de la Région ou encore du Département, sont en effet mobilisables.

"Acquitté en PREFECTURE le:" 24/05/2019

VU l'article L.2121 – 29 du code général des collectivités territoriales relatif aux attributions du conseil municipal ,

VU l'article L622-7 du Code du patrimoine relatif aux travaux sur des objets mobiliers classés au titre des Monuments Historiques.

VU l'article L 621-29 du Code du patrimoine relatif au subventionnement des travaux sur immeubles inscrits au titre des Monuments historiques

VU la délibération n°10 du conseil municipal du 20 septembre 2018 relative à la demande de financements et partenariats pour la restauration du carillon Bollée et des tours de l'église Saint-Jacques,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de solliciter les divers financements et partenariats disponibles pour permettre la restauration de la tour nord de l'église et du carillon,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le programme prévisionnel de l'opération, d'un montant de 642 450 € HT, et son plan de financement,
- de solliciter l'aide financière de la DRAC au titre des objets mobiliers classés, à hauteur de 50 % du coût hors taxes des travaux du carillon, soit 96 500 €, et au titre des immeubles inscrits à hauteur de 20 % du coût hors taxes des travaux de l'église, soit 89 890 €
- de solliciter l'aide financière du Département de la Vienne au titre de l'appel à projet « Activ patrimoine », à hauteur de 13 % du coût hors taxes, soit 100 000 €,
- de solliciter l'aide de la Région Nouvelle Aquitaine au titre des immeubles inscrits à hauteur de 20 % du coût hors taxes, soit 89 890 €
- de solliciter une aide d'un montant de 89 890 €, soit 20 % du coût hors taxes des travaux de l'église auprès de la mission Bern
- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****du 22 mai 2019****n°018****page 3/3**

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant			%
Carillon	193 000	Etat (MH)	89 890 96 500	(bâti) (carillon)	20 % du HT 50 % du HT	24,2%
Tour nord	353 150	Département	100 000		15,5 % du HT	13 %
Coursive	23 850	Région	89 890	(bâti)	20 % du montant HT	11,6 %
Face nord Tour Sud	72 450	Mission Bern	49 000 89 890	(carillon) (bâti)	(forfait 2018) 20 % du montant HT	18 %
Bâti (total)	449 450	Autofinancement	255 770			33,2%
Total HT	642 450	<i>dont FCTVA</i>	<i>126 000</i>			
Total TTC	770 940		770 940			100%

Vote : Adopté à l'unanimité

POUR :
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NE PREND PAS PART AU VOTE :

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER

Publication en Mairie
le 28 MAI 2019



